

Date d'affichage : 21/03/2019

COMMISSION JURIDIQUE
REUNION TELEPHONIQUE DU 19/03/2019

Présents : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, T.DOUILLY, D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 28/02/2019 :

FUTSAL D1A-51972.2 FRETHUN FUTSAL – WIMILLE GAZEMETZ. Dossier mis en attente de la décision de la Commission de Discipline.

Journée du 10/03/2019 :

SD6G-51398.2 LE PORTEL US C – ST INGLEVERT. 1er forfait de LE PORTEL US C (mail du club).

Homologué : LE PORTEL US C 0 – ST INGLEVERT 3 par forfait. Amende 22€ à LE PORTEL US C.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : C. FOURNIER

Le Secrétaire : F. PORET